

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 novembre 2016

ADAPTATION DES TERRITOIRES LITTORAUX AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - (N° 3959)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD28

présenté par
Mme Got, rapporteure

ARTICLE 12

Dans la deuxième phrase de l'alinéa 38, substituer aux mots :

"sont alors titulaires",

les mots :

"est alors titulaire".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.